



Travaux d'une grange pour habitation en 2008

Par Visiteur

Bonjour,

Nous avons fait faire les travaux d'une grange pour habitation en 2008, une poutre a été posé dans le séjour et de plus en plus à l'étage nous observons un jour qui ne cesse de grandir entre le planché et les murs, la poutre descend...Nous avons contacté à plusieurs reprises notre artisan mais celui-ci fait le mort en ne répondant pas à nos appels...
Quels recours avons-nous?

Par Visiteur

Chère madame,

Nous avons fait faire les travaux d'une grange pour habitation en 2008, une poutre a été posé dans le séjour et de plus en plus à l'étage nous observons un jour qui ne cesse de grandir entre le planché et les murs, la poutre descend...Nous avons contacté à plusieurs reprises notre artisan mais celui-ci fait le mort en ne répondant pas à nos appels...
Quels recours avons-nous?

Il convient de prendre un avocat et d'intenter le cas échéant une procédure devant le tribunal de grande instance pour malfaçon.

De cette manière, il sera procédé à une expertise qui permettra de déterminer la cause de jour qui ne cesse de grandir, et donc éventuellement de déterminer la faute de l'artisan.

Cette expertise permettra également de faire reconnaître par l'assurance, l'existence de travaux entrant dans le champs de la garantie décennale et sujet à réparation.

Très cordialement.